

## Ministère de Travaux publics

Administration des Ponts et Chaussées

Division des Services régionaux

Service régional de Diekirch-Vianden

### Avis d'adjudication publique

Le vendredi 23 août 2002, à 10:00 heures, il sera procédé au bâtiment des Ponts et Chaussées à L-9280 Diekirch, 1, rue de Stavelot (tél. 80 32 25), à l'ouverture des soumissions concernant les travaux suivants:

#### 1. - Objet des travaux:

Redressement du CR 354 entre Longsdorf et Fouhren P.K. 2,540 - 4,280 et du chemin vicinal vers l'ancienne déponie P.K. 0,000 - 0,460.

#### 2. - Envergure des travaux:

Déblais: 18.000 m<sup>3</sup>;  
Scories: 27.200 to.;  
enrobés: 5.000 to.

#### 3. - Durée prévisible des travaux:

200 jours ouvrables.

#### 4. - Début prévisible des travaux:

septembre 2002

La visite des lieux se fera le mardi, 23 juillet 2002 à 15:00 heures

#### Rendez-vous:

à la sortie de Longsdorf vers Fouhren

Les bordereaux et cahiers spéciaux des charges peuvent être retirés audit bâtiment les jour ouvrables de 8:00 à 12:00 heures.

Les offres sont à remettre avant les jour et heure fixés ci-dessus à Monsieur le préposé du service régional de Diekirch - Vianden à L-9280 Diekirch, 1, rue de Stavelot, conformément aux dispositions de l'article 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 portant institution d'un cahier général des charges applicable aux marchés publics de travaux et de fournitures pour compte de l'Etat ainsi que de l'article 42 du règlement grand-ducal du 10 janvier 1989 portant exécution du chapitre 2 de la loi du 04 avril 1974 concernant le régime des marchés pour compte des communes.

La Ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

## Ministère de Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Services régionaux

### Avis d'adjudication

Le jeudi 29 août 2002 10:00 heures du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture des soumissions concernant les travaux ci-après à exécuter

ter dans l'intérêt de l'

**Extension du Lycée Technique Michel Lucius, 157, avenue Pasteur à Luxembourg: Gros-oeuvre**

Envergure de l'objet:

terrassment ca 600 m<sup>3</sup>  
béton armé ca 570 m<sup>3</sup>  
pré-dalles ca 136 m<sup>2</sup>  
armatures ca 60.000 kg  
maçonnerie ca 500 m<sup>2</sup>  
chapes ca 1.300 m<sup>2</sup>

Les travaux sont adjugés en bloc sur prix unitaires.

Le début des travaux est prévu pour le mois de septembre 2002.

La durée prévisible des travaux est de 100 jours ouvrables.

En vue de faciliter la confection des dossiers de soumission, les amateurs introduiront leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"

Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg

Télécopieur : 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration à partir du jeudi 18 juillet 2002.

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: **"Soumission pour les travaux ..."** doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 12 juillet 2002  
La Ministre des Travaux publics,  
Erna Hennicot-Schoepges

## Ministère de la Justice

Réviseurs d'entreprises

Examen d'aptitude professionnelle

- session 2002 -

La date d'ouverture (date de l'épreuve écrite) de la session ordinaire de l'examen d'aptitude professionnelle des candidats réviseur d'entreprises, prévu à l'article 5 du règlement grand-ducal modifié du 29 janvier 1993 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises, est fixée au lundi, 30 septembre 2002.

La personne intéressée à demander son inscription à l'examen doit être titulaire du certificat de formation complémentaire et justifier de l'accomplissement, au 15 septembre 2002, d'un stage professionnel d'une durée minimale de trois ans tel que prévu respectivement à l'article

1er, sub A, points c) et d) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993.

Pour s'inscrire à l'examen, la personne intéressée adressera, par lettre recommandée et pour le 16 septembre 2002 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, une demande au Ministre de la Justice à L-2934 Luxembourg en y joignant:

- une copie certifiée conforme du certificat de formation complémentaire mentionné ci-dessus;
- l'original de son carnet de stage dûment apprécié exact par le, ou le cas échéant les maîtres de stage;
- son rapport de stage;
- un certificat de l'Institut des réviseurs d'entreprises attestant que le, ou le cas échéant les maîtres de stages, pour autant qu'il(s) en relève(nt), étai(en)t habilité(s) à former des stagiaires.

Il est rappelé que l'article 7 du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 dispose au paragraphe (1), qu'une demande d'inscription (d'une personne ayant débuté son stage avant le 1er juin 1993) n'est recevable que si la qualification théorique de la personne est conforme aux dispositions de l'article 2, paragraphe (5) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993; cette conformité doit avoir été reconnue par le Ministre de la Justice.

Il est rappelé d'autre part que le carnet de stage doit couvrir la période de stage professionnelle postérieure au 14 juin 1997, date de l'entrée en vigueur de la modification afférente du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993. Pour la période antérieure au 14 juin 1997, le carnet de stage sera respectivement complété et remplacé par une attestation du, ou le cas échéant des maîtres de stage donnant la description détaillée des travaux effectués au cours de cette période du stage professionnel.

Concernant le rapport de stage (qui est à joindre en huit exemplaires), dont l'évaluation compte pour 10% du total des points de la session ordinaire, il y a lieu de souligner que l'article 4, paragraphe (13) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 dispose: "En fin de stage, le candidat établira un rapport de stage dans lequel il analysera de façon critique, sous un angle juridique, économique, comptable et des normes de révision, les problèmes rencontrés lors des missions effectuées sous sa responsabilité et rendra compte des solutions y apportées. Ce rapport comprendra entre dix et quinze pages dactylographiées." Par ailleurs, l'article 5, paragraphe (4) du règlement grand-ducal du 29 janvier 1993 dispose sous (c) que "lors d'une session ordi-

naire ultérieure, il est loisible au candidat [ayant été refusé lors d'une session ordinaire antérieure] de présenter un nouveau rapport de stage. Si tel n'est pas le cas, la note attribuée au rapport de stage présenté antérieurement est prise en considération."

La personne ne présentant pas de nouveau rapport de stage est invitée à l'indiquer explicitement dans sa demande.

## Ministère des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Services spéciaux

### Avis d'adjudication

Le **mercredi 28 août 2002 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

**les travaux d'installation de détection incendie à exécuter dans l'intérêt du Service Central des Imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat à Howald.**

Envergure de l'objet :

1 central de détection incendie, 2 tableaux répétiteurs, 50 boutons poussoirs, 20 sirènes, 165 détecteurs optiques, 10 détecteurs thermiques, 2.500 m câbles

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires par corps de métier.

La durée des travaux est de 90 jours ouvrables à compter d'octobre 2002.

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"  
Boîte Postale 112  
L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 18 juillet 2002.**

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: **"Soumission pour les travaux. etc."** doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 15 juillet 2002  
La Ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

## Ministère de Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Division des Services spéciaux

### Avis d'adjudication

Le **mercredi 21 août 2002 à 10:00 heures** du matin, il sera procédé aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, à l'ouverture de la soumission concernant

**la fourniture, le montage et la mise en service d'une installation de détection incendie dans l'intérêt de la Bibliothèque Nationale à Luxembourg.**

Envergure de l'objet:

1 central alarme incendie, 320 détecteurs, 7.000 m câbles de détection incendie 800 m de canal de câbles

Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires par corps de métier.

Le début des travaux est prévu pour octobre 2002

La durée des travaux est de 150 jours ouvrables. (Les travaux seront exécutés en 6 phases avec réceptions partielles, la fin des travaux est prévue pour mai 2003)

Les amateurs sont tenus d'introduire leur **candidature écrite** au moins 1 jour ouvrable avant de retirer le dossier de soumission à

l'Administration des Bâtiments publics  
"Soumissions"

Boîte Postale 112

L-2011 Luxembourg

Télécopieur: 46 19 19 - 555

Les plans, cahiers de charges et bordereaux de soumission sont à la disposition des candidats à l'adresse de l'administration au plus tôt le **jeudi 18 juillet 2002.**

Les offres qui sont établies sur des bordereaux qui n'ont pas été retirés à l'adresse indiquée ci-avant ne sont pas prises en considération.

Les pièces conformes aux prescriptions des articles 28 et 29 du règlement grand-ducal du 2 janvier 1989 et portant l'inscription: **"Soumission pour les travaux. etc."** doivent se trouver aux bureaux de l'administration des Bâtiments publics, 10, rue du St Esprit à Luxembourg, avant l'heure fixée pour l'ouverture.

Luxembourg, le 15 juillet 2002  
La Ministre des Travaux publics  
Erna Hennicot-Schoepges

## Avis

Ministère de la Justice

Service "Indigénat"

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 22 juillet 2002 jusqu'au 6 septembre 2002 le service "Indigénat" du Ministère de la Justice (ayant notamment dans ses attributions l'établissement des certificats de nationalité) est **ouvert les jours ouvrables de 8.00 à 12.30 heures.**

Le service **restera fermé l'après-midi** durant cette période.



**LEHMSTREICHPUTZ**  
**LESANDO - Furioso**

- GESUNDES RAUMKLIMA
- SEHR GUTE HALTBARKEIT
- LEICHT ANZUWENDEN
- KREATIVE GESTALTUNG
- GROSSE FARBAUSWAHL

**LESANDO**  
Herstellung in Litauen

98 rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg Tel. 49 65 51 Fax. 40 23 03  
www.biotop.lu info@biotop.lu

**Voyages Sotour**  
**La Bourse aux Voyages**  
[www.sotour.com](http://www.sotour.com)